

Présents (9) : Jean-Marie Chastagnol, Serge Chaumont, Nadine Ciblat (invitée), Gérard Magnaval, Irène Nouailhac, Tony Oppenheim, Etienne Roger, Christian Signolat, Luc Teyssier d'Orfeuill

Excusés (4) : Luigi Benedettini, Maurice Bourdarias, Anne Héraud, Catherine Maillé-Virole

Ordre du jour de ce CA exceptionnel :

Découverte fortuite qu'Engie Green a fait appel contre l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2020 refusant le projet éolien industriel du Peuch Géant sur les communes de Veix et Pradines.

Les faits :

- Un courrier adressé par Engie Green le 31 août dernier à une de nos adhérentes de Veix présentait le projet du Peuch Géant que nous croyions enterré comme étant « en cours de jugement à la cour d'appel administrative de Bordeaux jusqu'au premier semestre 2023 ».

Mme Peyroux de la Préfecture nous avait pourtant assurés verbalement dans les mois qui ont suivi qu'Engie Green n'avait pas fait de recours...

- Le 6 septembre, Etienne Roger a demandé des explications à la fois à la Préfecture et au Greffe de la Cour d'appel administrative de Bordeaux.

Seul ce dernier nous a répondu (le 12 septembre) : il y a bien eu un appel déposé par Engie Green le 21 décembre 2020, soit le dernier jour des 2 mois durant lequel cet appel était possible.

La remplaçante de Mme Peyroux à la Préfecture, Mme Boisseau, suppose que la Préfecture n'en avait pas été informée puisque c'est la DREAL Nouvelle-Aquitaine qui était chargée du mémoire en défense... Celle-ci aurait mis un peu de temps à en informer la Préfecture, laquelle aurait « oublié » de nous le dire ensuite...

- Nous, Vues sur les Monédières, sommes « partie au débat » car nos statuts nous permettent d'agir en justice. Mais le 20 septembre, le Greffe de la Cour d'appel de Bordeaux nous a informés que, l'instruction étant close depuis janvier 2022, il était fort peu probable que nous puissions « intervenir en défense », comme c'est le cas en Xaintrie (où le promoteur Shell a fait appel de l'arrêté de refus préfectoral et où l'association AAPLX a pris un avocat pour intervenir en défense).

L'avocat d'APE (Agir pour le Plateau des Etangs) nous a confirmé qu'il n'était plus possible d'agir car l'instruction était close.

- À la suite de ce jugement, le seul recours possible serait le Conseil d'État.



## Compte rendu du CA du 29 septembre 2022

### Réactions :

- Nous sommes d'autant plus inquiets que la réunion du 13 octobre inter-associations qui était censée préparer celle du 21 octobre du Pôle EnR (énergies renouvelables) de la Corrèze, avec tous les politiques, a été annulée sans explication ...

**Il va falloir qu'on demande un RDV à la Préfecture.**

- Nous devons **informer nos adhérents** de tout cela.

Puis faire un **communiqué de presse** (+ newsletter + facebook).

- Est-il normal que la mairie de Veix n'ait pas été informée de cet appel alors qu'elle est concernée au premier chef ?

(Sylvie Degery, contactée après le CA, était au courant de ce recours qui lui a été présenté comme étant « de pure forme » et ne s'en inquiète pas trop.)

(Du côté de Pradines, le conseil municipal était pour le projet, avec un seul mâât de prévu.)

- Étant donné d'une part **l'argumentation de l'arrêté de refus préfectoral** (valeur paysagère du Massif des Monédières, sommets panoramiques rares, l'une des plus belles perspectives de la région, vestiges archéologiques, site emblématique, caractère pittoresque...), d'autre part **l'inauguration en grande pompe du site de vol libre du puy de la Monédière** le 9 juillet dernier, on voit quand même mal comment Engie Green pourrait obtenir gain de cause.

- Est-ce que les parapentes volent au-dessus du Peuch Géant ?

Décision est prise de **contacter toutes les associations ayant participé à l'inauguration de la piste d'envol du puy de la Monédière** pour leur demander des informations et du soutien.

- La fréquentation touristique des Monédières (affluence record cet été !) et le grand nombre de gens qui se sont récemment installés dans la région favorisent le développement économique de toute la com'com'. Or les gens viennent ici pour la nature.

**Aller voir Gérard Coignac.**

**Demander un RDV au président de la com'com' Philippe Genty.**

- **Idée de détourner la pub d'Engie : « Un service qui ne rend pas service n'est pas un service. »** (En Corrèze, les éoliennes empêchent le développement économique et détruisent irréversiblement leur environnement immédiat, tout ça pour produire une quantité ridicule d'électricité car il n'y a pas assez de vent...)